

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle d'honneur nouvellement rénovée, le Mercredi 25 janvier 2023 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre BONNEVILLE, Maire ;  
Messieurs Jean-Pierre LEMOINE et Rémi MARESCQ, adjoints au Maire ;  
Messieurs Philippe BASILLE, Patrick CHÉDRU, Patrick DUBOC, Fabrice GRENET Pierre LAMBERT, Daniel LEPRÉVOST, Fabrice LETOURNEUR ;  
Mesdames Ophélie BONNEVILLE, Sandrine CHICOT, Nathalie LEPLEY, Nadine MACAIRE et Laurence TRANCHARD, conseillers municipaux.

Madame Nathalie LEPLEY a été nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements de Monsieur BOISSEL, Directeur du Centre de Formation par Alternance MFR DU HAVRE RURAL, de Monsieur SOULERES, Président du Secours Catholique de Haute-Normandie, et de Madame POITTEVIN, pour la subvention qu'ils ont reçue.

Monsieur le Maire fait savoir que la pose des réserves incendie, route de Saint-Clair, rue de la Hêtraie et route de Criquetot-l'Esneval par l'entreprise « La Bordelaise de travaux » a pris du retard, les travaux devraient commencer prochainement.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public sur les voies communales à savoir de 22 heures à 6 heures.

L'éclairage public de la Route Départementale ne subira pas de modifications.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé que Madame DURÉCU, présidente du Lotissement privé « Le Clos de l'Église » a demandé, au nom de l'association du même nom, le transfert des équipements, tels que la voirie, l'éclairage public ainsi que le bassin de rétention d'eau, par voie amiable, au domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour et une abstention) accepte ce transfert, demande d'officialiser l'opération par un acte notarié et donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour tout document afférent à ce dossier.

À l'initiative de Monsieur Rémi MARESCQ, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres afin que les habitants téléchargent gratuitement l'application « PANNEAU POCKET », permettant aux utilisateurs d'être informés et alertés en temps réel des événements de la Commune en temps réel.

L'envoi des convocations aux conseillers municipaux par mail ne sera pas mis en place pour le moment.

La séance est levée à 21 H 45.